

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2018 – 18h30

Etaient présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Michèle Padovani, Alain Camus, Damien Lentier, Nadine Gaillard, Sylvie Devès, Jean Pellet.

Absents : Sylvain Hiel et Noëlle Bidault qui donne pouvoir à M.J.Roux

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

1ère délibération

Le temps de travail de Mme Christine Gualberto, secrétaire, est actuellement de 31h/semaine. Madame le Maire propose de le passer à 35h/semaine à partir du 1^{er} janvier 2019. Ce supplément sera pris en charge par les 3 communes (Gravières, Malarce et les Salelles) puisqu'il concerne l'école.

Le Conseil approuve cette augmentation à l'unanimité.

2ème délibération

L'association Chassezac Kayak Club (CKC) demande une subvention à la commune pour l'organisation de sa course nature ou « trail » annuelle. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 150€ à CKC.

3ème délibération

La bibliothèque municipale est gérée par l'association « La Serre aux Livres » Un membre de cette association est chargé de faire la liaison entre la mairie et l'association. Mme M.J.Roux se présente pour ce rôle. Sa nomination est approuvée par le Conseil à l'unanimité.

4ème délibération

La commission sociale de la mairie a été sollicitée pour une aide à un enfant porteur de handicap qui nécessite des séances d'ergothérapie. Une subvention de 10€/ est accordée pour 20h si besoin est. Le Conseil approuve à l'unanimité.

5ème délibération

Comme chaque année, il faut faire un avenant au contrat du cuisinier de la cantine pour la confection du repas de Noël des séniors. Le Conseil est d'accord, à l'unanimité, pour octroyer la somme de 225€ pour ce travail.

6ème délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant portant sur le logiciel COSOLUCE (comptabilité) portant sur la protection des données (loi de oct. 2018).

7ème délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une prime de fin d'année aux employés communaux, prime qui s'élève à 150€ pour les 7 agents.

Questions diverses

L'adressage : choix des coloris pour les plaques et les numéros :

Fond crème –RAL 1015

Ecriture bordeaux – RAL 3004

Police de caractères helvetia medium 60%

Le Conseil Municipal a une pensée pour M. Alain Nicault, maire de Malarce qui vient de décéder.

La séance est levée à 21h45.